

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3867-2013
PHASE 3, Sujet B

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA
STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

Intervenante

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 DE GAZ MÉTRO SUR LE
MÉMOIRE RELATIF À LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ
DES PROJETS D'EXTENSION DE RÉSEAU DE GAZ MÉTRO**

Jacques Fontaine, Consultant
M^e Dominique Neuman, Procureur

Préparée pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)

Le 10 octobre 2017

Pièce SÉ-3 - Document 2

**Réponse à la demande de renseignements no. 2 de Gaz Métro sur le mémoire relatif à la méthodologie
d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gaz Métro**
Jacques Fontaine, Consultant et M^e Dominique Neuman, Procureur
Stratégies Énergétiques

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 DE GAZ MÉTRO SUR LE
MÉMOIRE RELATIF À LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ
DES PROJETS D'EXTENSION DE RÉSEAU DE GAZ MÉTRO**

Jacques Fontaine, Consultant
M^e Dominique Neuman, Procureur

Préparée pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)

Le 10 octobre 2017

1. RÉFÉRENCES :

- i) [STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.), Dossier R-3867-2013 Phase 3 Sujet B,] Pièce C-SÉ-0049, SÉ-3, Document 1, page 16
- ii) [STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.), Dossier R-3867-2013 Phase 3 Sujet B,] Pièce C-SÉ-0049, SÉ-3, Document 1, page 17
- iii) [GAZ MÉTRO, Dossier R-3867-2013 Phase 3 Sujet B,] Pièce B-0278, Gaz Métro-7, Document 5, pages 31 et 32 :

i) « Nous sommes en désaccord avec la proposition de Gaz Métro [...] (appuyée par le rapport conjoint des experts Chernick, Feingold et Marcus [...]) selon laquelle les coûts pris en compte lors de l'évaluation de la rentabilité des projets individuels d'extension seraient différents de ceux pris en compte lors de l'évaluation globale du portefeuille de tels projets (le plan de développement). »

ii) « Ainsi donc, selon notre proposition, les catégories de coûts prises en compte dans l'évaluation incluraient notamment les " frais généraux corporatifs ", les " frais généraux entrepreneur " et les " coûts de renforcement du réseau de distribution ", lesquelles seraient toutes prises en compte, tant dans l'évaluation de la rentabilité des projets individuels (selon les principes d'allocation des coûts) que dans celle de l'ensemble dans lequel ils s'inscrivent (le plan de développement). »

iii) « These costs, which are fixed for a certain range of projects done each year, should be considered only at a portfolio level when the profitability of all the development activities is evaluated.

Pièce SÉ-3 - Document 2

**Réponse à la demande de renseignements no. 2 de Gaz Métro sur le mémoire relatif à la méthodologie
d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gaz Métro
Jacques Fontaine, Consultant et M^e Dominique Neuman, Procureur
Stratégies Énergétiques**

If these indirect costs are allocated project by project, some projects taken individually could not meet the profitability index criteria. This situation would result in the utility foregoing an opportunity to take advantage of economies of scale and scope - missing an opportunity to decrease rates for its existing customers. Table 5 and Table 6 illustrate this outcome. When \$100 of indirect costs is allocated to each project, Table 5 shows that Projects 3 and 4 are not profitable. However, because those two projects have a direct margin of \$40 (\$20 + \$20), as indicated in Table 5, the utility foregoes the opportunity to take advantage of the economies of scale and scope to reduce rates for its existing customers from the \$40 of additional margin that would cover other fixed costs. Of course, the \$100 of indirect costs will eventually be allocated to all four projects at the end of the year when a profitability analysis is conducted for the overall portfolio of projects. »

DEMANDE 1.1 DE GAZ MÉTRO À STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

Veillez confirmer que S.É. est d'avis (références i et ii) que les coûts communs fixes (frais généraux corporatifs et frais généraux entrepreneurs) devraient être alloués aux projets individuels. Dans le cas contraire, veuillez élaborer.

RÉPONSE 1.1 DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) À GAZ MÉTRO

Nous le confirmons. Il s'agit d'allouer à chaque projet les coûts communs du portefeuille annuel de projets soumis à l'autorisation de la Régie (tant les projets de moins de 1,5 M\$ autorisés globalement que les projets de plus de 1,5M\$ autorisés individuellement), à savoir les frais généraux corporatifs et les frais généraux entrepreneurs. **Ceci permettra la comparativité de la rentabilité de chaque projet par rapport à la rentabilité globale du portefeuille.**

Tel qu'indiqué dans notre rapport, si de tels coûts n'étaient pas alloués à chaque projet, on risquerait par exemple de se trouver dans une situation absurde où chacun des projets serait rentable, alors que le portefeuille les regroupant ne le serait pas.

L'allocation complète des coûts à chaque projet permettra de mieux gérer une situation de non rentabilité du portefeuille et aidera la Régie à exercer sa discrétion d'autoriser ou de refuser certains des projets qui seraient non rentables. Il est notamment pertinent de savoir clairement quel est le seuil de rentabilité atteint par chacun des projets individuels, en tenant compte de tous les coûts qui lui sont alloués. En identifiant clairement les coûts communs ainsi alloués, il sera également aisé de les re-répartir selon l'hypothèse où certains des projets individuels seraient refusés.

Contrairement à ce que les consultants de Gaz Métro, Black & Veatch, présumant (référence (iii)), la non atteinte du seuil de rentabilité par un projet ne signifie pas automatiquement son rejet. La Régie conserve au contraire toute sa discrétion et pourra l'exercer en tenant compte

notamment du fait que les coûts communs seraient re-répartis entre les autres projets si l'un des projets était refusé.

DEMANDE 1.2 DE GAZ MÉTRO À STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

S.É. est-elle d'avis que lorsque le distributeur doit analyser un projet d'investissement, celui-ci devrait considérer des coûts qui ne varient pas en fonction de la décision de réaliser, ou non le projet, c'est-à-dire qu'il devrait considérer les coûts encourus, peu importe que le projet soit réalisé ou non?

1.2.1 Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi de tels coûts sont pertinents dans la prise de décision de réaliser le projet.

RÉPONSE 1.2 DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) À GAZ MÉTRO

Tel qu'indiqué en réponse 1.1, il est pertinent de considérer l'ensemble des coûts alloués à chacun des projets. Voir la réponse 1.1, incluant le dernier paragraphe de cette réponse.

DEMANDE 1.3 DE GAZ MÉTRO À STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

Veuillez confirmer que S.É. privilégie une méthodologie telle que celle illustrée dans l'exemple chiffré du tableau 5 de la référence iii), dans lequel les coûts indirects sont alloués par projet. Dans la négative, veuillez élaborer.

1.3.1 Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi la méthodologie illustrée dans l'exemple chiffré du tableau 6 de la référence iii), dans laquelle les coûts indirects sont considérés au niveau global du portefeuille de projets, serait moins bonne que celle illustrée au tableau 5 de cette même référence considérant que l'ensemble des clients bénéficie d'une situation favorable induite par des économies d'échelle.

RÉPONSE 1.3 DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) À GAZ MÉTRO

Oui, la répartition des coûts communs à chaque projet correspond à ce que l'on retrouve au tableau 5 de la référence (iii). L'allocation de ces coûts à chaque projet ne constituerait toutefois pas nécessairement le même montant d'un projet à l'autre; divers critères de répartition basés sur l'ampleur de chaque projet pourraient amener une répartition non identique entre chacun de ceux-ci.

La répartition des coûts à chaque projet présente les avantages amplement décrits en réponse 1.1. En réponse 1.1, nous répondons également aux craintes de Gaz Métro